



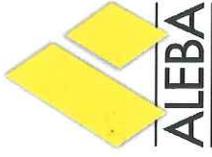
23 avril 2014

Communiqué de presse

Les trois organisations syndicales représentatives dans le secteur bancaire ont trouvé un accord avec l'ABBL sur la conclusion d'une convention collective pour les années 2014 à 2016, reconduisant dans ses grandes lignes la convention échu fin 2013.

L'accord actuellement paraphé reste soumis aux approbations statutaires requises par les différentes organisations et à la finalisation du texte.

La signature officielle devrait intervenir dans un délai rapproché.

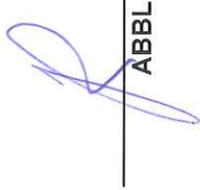


22 avril 2014

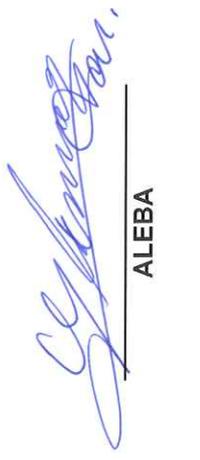
Convention Collective de Travail des Salariés de Banque

Accord 2014 - 2016

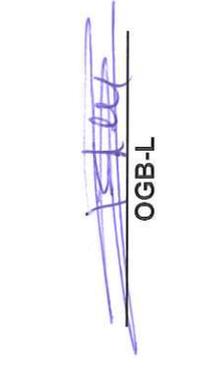
	2014			2015		2016		2017	
	3 ans								
Durée de la CCT									
Echelons d'ancienneté – Groupes I & II	Paiement fait	Gel	Gel	Gel	Gel	Gel	Echelons d'ancienneté continueront automatiquement		
Garantie triennale – Groupes III à VI	Paiement à faire	Gel	Gel	Gel	Gel	Gel	La garantie jouera entièrement		
Enveloppe pour le mérite	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune	Sera renégociée		
Augmentation linéaire	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune	Sera renégociée		
Prime de conjoncture	Paiement avec glissement	Paiement avec glissement	Paiement avec glissement	Paiement avec glissement	Paiement avec glissement	Paiement avec glissement	Sera renégociée		
Prime d'ancienneté	Paiement avec glissement fait	Paiement avec glissement	Changement: payable sous les conditions de 3, 5 et 8 ans (au lieu de 1, 2 et 6 ans) → gel de 2 ans	Changement: payable sous les conditions de 3, 5 et 8 ans (au lieu de 1, 2 et 6 ans) → gel de 2 ans	Changement: payable sous les conditions de 3, 5 et 8 ans (au lieu de 1, 2 et 6 ans) → gel de 2 ans	Changement: payable sous les conditions de 3, 5 et 8 ans (au lieu de 1, 2 et 6 ans) → gel de 2 ans	Continuera automatiquement, mais sous les nouvelles conditions		
Congé extraordinaire	En cas de décès du partenaire ou d'un enfant: 5 jours (au lieu de 3 jours)								
Outplacement	Des procédures d'outplacement devront être disponibles pour les salariés sous licenciements économiques ou plans sociaux								
Formation	Les membres de l'ABBL dépenseront un budget de formation de 1% de leur masse salariale								
Whistleblowing	La convention collective prendra en compte les dispositions légales et celles de la CSSF concernant le whistleblowing								



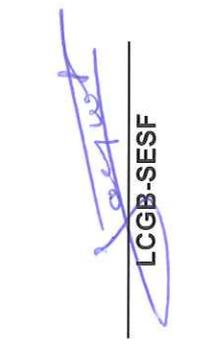
 ABBL



 ALEBA



 OGB-L



 LCCB-SESF